

## Enseignement à distance 21-22

### Inscription de l'élève à l'enseignement à distance

- Le parent communique avec le secrétariat de son école pour l'informer qu'il souhaite demander une exemption pour son enfant.
- Si le parent communique avec la direction générale ou les SÉ, il est redirigé vers son école.
- L'école choisit l'option qui correspond à la situation de l'élève.

	Élève en classe régulière au préscolaire au primaire ou au secondaire		Élève en classe d'adaptation scolaire ou au PFAE
Option	L'école choisit d'organiser le service pour son élève	L'école choisit de diriger l'élève vers le CSDHR	L'école organise le service pour son élève
Modalités d'enseignement	Bimodale : synchrone et asynchrone Par son enseignant ou par un enseignant en surcroît	Cours en synchrone	Bimodale : synchrone, asynchrone Par son enseignant ou par un enseignant en surcroît
Inscription	Le parent remplit le formulaire CSSDN et le fait parvenir au secteur santé.	Le parent remplit le formulaire d'inscription en ligne.	Le parent remplit le formulaire CSSDN et le fait parvenir au secteur santé.
Analyse de la demande	Secteur santé CSSDN	Comité d'admission au CSDHR	Secteur santé CSSDN
Réponse à la demande	Par courriel aux parents, à la direction de l'école, à l'école et aux SÉ.		

Coûts	À la charge de l'école	Entre 13 000\$ et 15 000\$ (assumé centralement par le C SSDN, décision du CRR)	À la charge de l'école
Outil technologique	Au choix, fourni par l'école	Portable fourni par l'école d'origine (suite Office, Teams) pas de chromebook	Au choix, fourni par l'école
Matériel	Comme les autres élèves de son groupe classe Le parent doit pouvoir avoir accès à des documents papier s'il le désire.	Art : L'école fournit le matériel d'art Cahiers d'exercices : Le parent achète les cahiers demandés Photocopies : Mensuellement, l'école produit les documents reçus par les enseignants du CSSHR et le parent va les chercher.	Le parent se procure le matériel choisit par l'enseignante. Art : L'école fournit le matériel d'art Le parent doit pouvoir avoir accès à des documents papier s'il le désire.
Bulletins et communications aux parents	À l'école Doit préciser que les cours ont été donnés à distance.	Prise en charge complète par le CSDHR	Enseignante titulaire de l'élève Doit préciser que les cours ont été donnés à distance.
P.I.	Coordonné par la direction de l'école Doit préciser que les cours ont été donnés à distance.	Coordonné par le CSDHR mais présence d'une personne de l'école d'origine souhaitée.	Coordonné par la direction de l'école Doit préciser que les cours ont été donnés à distance.
Services complémentaires	Assumés par l'école	Orthopédagogie, Psychoéducation et éducation spécialisée disponibles. Psychologie et francisation dirigées vers l'école d'origine	Assumés par l'école

Calendrier scolaire	CSSDN	CSSHR	CSSDN
Début des cours	Au plus tard 7 jours après la réception de la demande	Semaine du 31 août au 3 sept. : entrée progressive, rencontre des parents et plan de travail pour les élèves. Semaine du 7 sept. : début des cours	Au plus tard 7 jours après la réception de la demande

### IMPORTANT

- Aviser le parent qu'il devra fournir **un billet médical récent (août 2021)** sur lequel le motif de la demande est clairement nommé.
- Les dossiers d'anxiété ou de refus scolaire seront refusés. Nous allons explorer d'autres avenues pour les aider. Les professionnels des écoles devront être sollicités. Une vigie sur l'assiduité de ces élèves devra être assurée.
- Il est possible que l'on communique avec le parent ou encore avec le médecin traitant pour obtenir des précisions.
- Peu importe la situation, l'élève demeure inscrit dans son groupe dans son école d'origine.
- Une formule hybride CSDHR et CSSDN n'est pas possible.
- Dans tous les cas, le seuil minimal de service s'applique à l'exception des élèves d'adaptation scolaire pour lesquels une analyse des besoins et capacités de l'élève sera requise.
- Pour l'élève au PFAE, une évaluation de son dossier sera faite afin de déterminer quels cours peuvent se donner à distance pour que l'élève puisse poursuivre des apprentissages adaptés à sa situation. Étant donné l'impossibilité de faire les stages, une certification ne sera pas possible.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toutes questions :

Sophie Turgeon, [sophie.turgeon@csnavigateurs.qc.ca](mailto:sophie.turgeon@csnavigateurs.qc.ca)

418-838-8300 poste 81298